rempte des informations des journeux qui ont annoncé
l'ammulation de l'élection de M. Leuridan. Il nous faut,
déclare-t.i. l'evis officiel que nous n'avons pas requ.
Comme M. LEURIDAN veut entamer l'ordre du jour
et l'empédier de parler, M. DESCHAMPS lui crie: Vraiment, vous manques de courtoisie à l'égard de vos collègues, car, comme eux, vous n'êtes plus que simple
conseiller municipal.
M. Larens. — En effet. Il y a là une question de
dignité.

M. Larrens. — En cuet. It y a les une spession de dignité.

M. Durmalle. — Un bon citoyen n'attend pas qu'on le contraigne à payer ses contributions: il prévient la contrainte. Faites de même, monsieur Leuridan, car moter attention est illégale.

Malgré ces véhémentes protestations, M. Leuridan aborde l'ordre du jour.

Aussitôt, les quatre conseillers de l'opposition se lèvent comme un seul homme et vont s'asseoir dans le grablic.

sevent comme un seut homme et vont s'asseor dans le problès.

Ordeits. — On vote divers menus compléments de artédits qui out été décessées.

Vévinedité. — L'adjudication pour les travaux d'entretien des chemins vicinaux, qui a eu lieu à la Présecture, n'ayant pas donné de résultat, les conseillers présents de la majorité donnent l'autorisation à l'Administration armunicipale de faire exécuter ces travaux par « voie de régie ».

— M. Leurinan dit qu'on a fait un achat avantageux de 600 mètres de bordures de trottoirs.

Eglise. — M. Leurinan fait connaître qu'il a reçu une lettre de M. le curé demandant à l'Administration municipale de faire procéder à des réparations à l'église.

e. Luurinan dit que la Commission compétente :

M. LEUNIMAN dit que la Commission compétente a rejeté cette demande, parce que ces réparations n'incombent pas à la commune.

Monument Gambetta. — On souscrit pour 10 francs comme quote-part de la commune à l'érection d'un monument au grand tribun, qu'on doit élever à Éèvres. Encore de violents incidents. — M. D'EmBECHE, un conneiller de la emajorité, demande la parole. — D'epuis quelque temps, déclare-t-il en substance, on ne fait que polémiquer dans les journaux sur Sailly. Mos adversaires ne craignent pas la lumière, affirmentils. Je leur offre une discussion pour clore cette sesaion qui fera éclater la vérité, à M. Deledalle, en particulier.

DELEDALLE, l'interrompant dans le public : Vous z qu'à venir chez moi, si vous avez quelque chose DESERVE .- Vous avez lancé un pamphlet où

wous dies que nous avons signé.... J'ai dit que l'on methatic e qu'on voulait dons les procès-verhaux.

M. Jhan Leudhard... — Monsieur Deledalle, vous wasse ma la verole

mettatt ce qu'on voulait dons les procès-verbaux.

M. Jana Leuranax. — Monsieur Deledalle, vous n'avez pas la parole.

M. Dempalle. — Je m'en irai alors, si je ne puis me défendre. Je n'ai pas dit que M. Leuridan avait fait de fausse d'élibération, mais qu'on mettait ce qu'on voulait au procès-verbal.

M. Demmone. — Monsieur Deledalle, vous, vous avez fait un faux manifeste. De votre resport chef, vous avez fait un faux manifeste. De votre resport chef, vous avez consenti pour le preshvière un half de neuf mans; vous vouliez le faire pour dix-huit samées.

M. Demmone. — l'aire pour le preshvière un half de neuf mois! Ce n'est pas à présent que vous deves présenter ces observations; il fallait dire tout gela il y a deux ans.

M. Demmone. — On devrait demander la suppression de cette délibération.

M. LEURIDAN déclare rarlacer cet avis.

M. DERMONE. — M. Deledalle a estanoté le vote...

il a commis un faux...

M. DEMMALE, irement. — Comment un faux! On a fait un boil de nenf ans, et vous l'avez tons voté.

MM. DEMPALAGUE et DIERRGUE. — Qu'est-ce que vous dites?

M. DEMPALAGUE. — Vous m'impalientez avez vos ten-

MNM. DELPLANGUE et L'EBRUILE.

M. DELPUALLE. — Vous m'impatientez avec vos tentatives d'intimidations. Faites appel au procureur de la République, dont vous m'avez menacé; vos accusations ne tiemnent nas. Vous vous cles enfuis des présences où l'on discutait la location du preshylère.

M. LEURIDAN. — Je demande l'annulation de la déli-

M. LEVERIDAN. — Je demande l'annulation de la délibération en question.

A ces mots, les consoillers de la minorité partent d'un écle de rire.

La majorité vote la proposition de M. LETRIDAN.

M. Dremanders lit ensuite un document où il dit qu'au lieu de polémique. Il serait préférable d'apporter des amelierations dons la commune, touchant l'hygème et l'assistance. Il enumère ce qu'il y aurait encore à accomplir : Chercher un nouvel emplacement pour le cimetèère; remplacer les misseaux deaux stammates par des aqueches; remédier à la menusies qualité de Bean de consommation, par la création d'un forage municipal.

LEURIDAN répond qu'en ce qui concerne cette ère question, il attend les résultats prochains M. LECTRINA PERSONNEL AND A PROPERTY OF THE CONTROL OF THE CONTROL

s travailleurs La séance est levée à 10 heures 1/4.

WATTRELOS

NOUS APPRENONS avec regret la mort de Mme Lallemand, femme de M. Henri Lallemand-Lepers, receveur municipal de Wattrelos. Nous présentons à M. Henri Lallemand, prési-dent des Anciens Combattants de 1870-71, nos plus sincères condoléances.

Nous appelons l'attention des consommateurs sur La Chicorée « LA SANS RIVALE »

Elle convient aux familles qui attachent quelque importance au bon choix de leurs aliments. En vente dans toutes les bonnes maisons d'épiceries

TOURCOING

La journée du lundi 1er:

MARCHÉ. CAISSE D'ÉPARGNE: de 10 h. à 11 h. 1/2. BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE: de 9 h. à midi et de 2 h. 6 h. Théathr municipal: 8 h. 1/2, soirée.

L'assemblée générale de l'A.L.P.

Une conférence de M. Saivetti sur la Représentation proportionnelle

tion proportionnelle
L'assemblée générale de l'Action Libérale Populaire de Tourcoing et de ses cantons, a eu lieu dimanche au Casino, sous la présidence de M. Emile Barrois, conseiller général, entouré des délégués des différentes sections.

Après un hommage à M. Jacques Piou, le vaillant chef de l'Action Libérale, M. Barrois donne la parole à M. Salvetti, délégué du Comité Central de l'Action Libérale, qui a traité de la « Représentation proportionnelle. »

Nous sommes, dit M. Salvetti, en démocratie, c'estdrie sons une forme de gouvernement où le peuple
est souversin.

Notre régime électoral nous donne-t-il ce gouvernement du peuple par le peuple? Non. Le peuple converain n'exerce ses droits qu'une fois tous les quatre
ans, quand il dépose son bulletin de vote dans l'urne,
pour l'élection d'un député. Un point, c'est tout; et
nous assistons à ce spectacle d'un gouvernement qui
exerce le pouvoir sans avoir avec lui la najorité des
citoyens, qui operine et tyrannise a son cré, crée des
castes de privilègiés et ne songe qu'à servir les intérète d'un parti.

Les élections législatives ne refletent point exactement l'opinion du pays; ce'a tient à l'inécalité des
circonscriptions, Quelques exemples vont le prouver:
Les Prévince-Orientales ont 212.000 habitants et élisent 5 députés; l'Indre-et-Loire n'en compte que 4,
avec 336.000 habitants; la Sarthe, avec 425.000 habitants, a 5 députés, autant que les Basses-Alpes avec
106.000 habitants.

Et si l'on passe en revue le nombre des électeurs
dans les circonscriptions, on arrive à cette constanation que M. de Dion, par exemple, élu avec 23.000
voir dans la Loire-Inférieure, en a plus à lui seul que
d'aprèté des Basses-Alpes, Hautes-Alpes, etc...

A Peris, 5.000 électeurs de la 2° circonscription du
1111 arrendimement ont autant de pouvoir que les
20.000 desteurs de la 1° circonscription. La méme
houstatteion se fait à l'on compare les circonscriptions
des députés, maiorité des directors.

Avec le système électoral en vigueur, les minorités l'ont aucun droit. Nous ne summes donc plus en ré-ime démocratique, et le suffrage universel n'est plus u'une fiction.

Nécessité et avantages de la R. P. Il faut remédier au mal.

En supprimant le scrutin d'arrondissement et en rétablissant le scrutin de liste? — Non.

Il faut établir la Représentation proportionnelle qui, seule, permet la représentation des minorités au sein du Parlement.

Un des premiers résultats de l'établissement de la R. P. sera de faire disparaître le nombre des abstentionnistes qui, à chaque élection, va sans cesse augmentant.

tionnistes qui, à chaque election, va sans cesse aug-mentant.

Cette indifférence coupable pourra être supprimée par le vote obligatoire. Avec la R. P., les abstention-nistes pourront participer au scrutin, car ils trouve-ront des candidate qui partagent leurs opinions.

Par ailleurs, un des premiers avantages de la R. P. sera d'amener l'apaisement dans le pays, de suppri-mer les compagnes électorales violentés, où tous les moyens sont mis en œuvre afin d'obtenir la majorité des voix plus une.

movene sont mis en œuvre afin d'obtenir la majorité des voix plus une.

Un second avantage de la R. P. sera de faire entrer au Parlement des hommes compétents et méritants, des asvants, des industriels qui hésitent à se jeter parfois dans la mélaé électorale, dont ils ne doivent sortir le plus souvent que converts de boue.

Les essais de la R. P.

Depuis plusieurs années, l'idée de la R. P. a fait on chemin, et elle a même été appliquée lors des élec-tions muniquaies de 1908 — et avec succès — à Saint-frieur et à Reims. Les socialistes et les libéraux de laint-Brieuc se sont mis d'accord et l'ont imposée aux adicaux. A Reims, le même fait s'est produit et il a été cou-

ronné de succès.

Les radicaux de Tourcoing ont refusé la représentation proportionnelle proposee per l'A. L. P. Ce n'est pas à leur homeur et les prétextes invoquée out été des plus futiles.

es plus futiles. Les radicaux auraient conservé la majorité, il y au-uit en un contrôle, et c'est de ce contrôle qu'ils n'ont

oulu devine aisément pourquoi. Le pouvoir exécutif étre un, entendu, mais le pouvoir délibérant est ple : en le méconnaissent, les radicaux ont fait du plus honteux despotisme. La Chambre, il y a 252 députés partienne de le la Chambre, il y a 252 députés partienne de le

A la Chamore, il y a 22 deprise partienti de ci. P., que nous ne verrons pas appliquer en 1910. Pour arriver au but, il faut mener une vigoureus mpagne en faveur de la R. P. et poser la question r ce terrain dans toutes les circonscriptions où les didats de l'opposition n'on saucne oblance de succidats de l'opposition n'on saucne oblance de suc-

Nécesaité de l'organisation

Pour arriver au résultat, il faut s'organiser. C'est parce qu'ils ne l'étaient pas que les libéraux ont été battus C'est la leçon des dernières élections.

Elé a servi. Mais on peut dire qu'à l'heure actuelle, il n'y a qu'une organisation vraiment digne de ce nom: c'est l'Action Libérale Populaire.

Desuis su fondation, le Comité a réussi à grouper 300.002 adrivents réparatis en 2.000 sections. Les fondateurs ont parcouru le pays, fondé des journaux et fait entendre à tous los échos des paroles de liberté et de fraternité sociales.

M. Salvetti termine par une critique mordante de notre régime parlementaire actuel, et en un vidente de le le de fait entendre de le le de fraternité sociales.

de notre régime parlementaire actuel, et en un vi-brant appel aux adhérents de l'A. L. P., récla-

L'ordre du Jour

M. Barrois le félicite de sa belle conférence et propose à l'assemblée de voter l'ordre du jour puivant : Mille électeurs tourquennois, réunis au Casino, après

M. Salvetti;
Emettent le vœu que les pouvoirs publics, dans un esprit de justice, fassent tout pour faire aboutir dans la législature actuelle le projet de loi aur la R. P.

Assemblée générale de « La Prévoyance »

L'assemblée générale de la société de secours mu-L'assemblée générale de la societe de secuirs inu-tuels « la Prévoyance », a eu lieu dimanche après-midi, à trois heures, dans la salle des adjudications, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Del-phin Dumortier, président. MM. Cardon et Petit, secrétaires, ont donné con-naissance de la situation financière qui s'établit

insi:
1º Section des hommes. — Recettes: 70.349 fr. 33,

cettes de 9.897 fr. 81. L'avoir total de la section des hommes était, au

L'avoir total de la section des hommes était, au 31 décembre 1908, de 306,972 fr. 72.

2º Section des femmes. — Les recettes en 1908 ont été de 21.247 fr. 51; les dépenses de 7.951 fr. 90. soit un excèdent de recettes de 13.295 ir. 61.
L'avoir total de cette section, en fin d'exercice était de 38.942 fr. 61.

3º Section des enfants. — Recettes, 8.423 fr. 99; dépenses, 7.599 fr. 65; excédent de recettes, 824 francs 24.

rancs 34.

Au 31 décembre 1908, la « Prévoyance » comptait 1.767 sociétaires: 3 024 hom-

Au 31 décembre 1908, la « Prévoyance » comptait 5.767 sociétaires: 3.024 hommes, dont 82 retraitos; 1.131 femmes et 1.612 enfants.

L'assemblée a voté l'admission de 164 nouveaux membres ayant terminé leur stage. Puis, avant de lever la séance, la commission, après avoir rappelé la fête du 27e anniversaire de la « Prévoyance », qui eut lieu le 13 décembre dernier, dans la sallo du Gymnase municipal, place Saint-Jacques, a adressé des remerciements à M. Dron, députémaire, qui avait bien voulu prêter son concours à cette fête.

PHIE. — « D'Arcachon au pic du Midi de Bi-gorre », tel est le titre de la très intéressante conférence donnée dimanche après-midi, dans la

émailler son récit d'anecdotes pittoresques et nis-toriques et de pointes d'humour qui ont vivement intéressé ses auditeurs. M. Georges Duvillier, vice-président de la So-ciété de Géographie, s'est fait l'interprète de tous pour remercier M. Justice.

LES FÊTES DES QUARTIERS DES FRANCS DU CLINQUET, DU BRUN-PAIN, DE L'ABAT-TOIR ET DE LA BLANCHE PORTE. — Si l'on en juge par les adhésions que reçoit chaque jour le comité d'organisation, la fête organisée dans les quartiers des Francs, du Clinquet, du Brun Pain, de l'Abattoir et de la Blanche Porte, les 10, 11, 12 et 13 avril prochain, est appelée à un grand succès.

succès.

Cette sète, nous l'avons dit, se prépare sous les auspices de la municipalité avec le bienveillant concours de l'a Harmonie des Francs. Voici les principaux points du programme.

La fête sera annoncée le samedi 10 avril par des salves d'artillerie et une retraite aux slambeaux. Le dimanche 11 avril, festival d'harmonies, de fanfares, de trompettes et d'accordéons. Des exécutions musicales auront lieu sur plusieurs kiosques. Le comité a décidé d'arganiser une sête aérostatique avec lancement de suiest grotesques pendant ue avec lancement de suiets grotesques pendant gonflement. Le soir, bals populaires et feux

Le lundi 12 avril, braderie dans les différentes Le lundi 12 avril, braderie dans les differentes rues des quartiers, jusqu'à une heure de l'aprèsmidi. Tirage au sort des primes, jeux divers dans les estaminets. L'après-midi, ascession d'un ballon. Le mardi 13, continuation de la fête.

Les adhésions et cottations ent reçues chez M. Paul Marchal, 2, rue d'Alsace et shez. M. Delrue, rue du Dragon, 62.

UNE ARRESTATION. — Un ouvrier charbon-nier, Charles Delcour, 25 ans, a été arrêté en ver-tue d'un extrait de jugement du tribunal de sim-ple police, le condamnant à un jour de prison, pour violences. Il a été conduit à Lille.

PLUMES D'AUTRUCHES DEROBÉES. - M. Rougeron, commissaire de police du rer arron-dissement, a dressé procès-verbal à A. P..., 20 ans, servante chez M. Wullmin, rue du Château. Cette jeune fille est accusée d'avoir dérobé à ses patrons deux plumes d'autruche, d'une valeur de cinquante francs. Elle a été laissée en liberté.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. - Chez M. Bienfai ACCIDENTS DU TRAVAIL — Chez M. BienfaitLemaire, corroyeur, rue d'Anvers, un ouvrier, M. Fidele Langlais, 28 ans, rue des Champs, 13, a été contusionné à l'avant-bras droit par la chute d'une courroite tombée d'un monte-charge. Docteur Delegrange,
10 jours de repos. — Un homme de peine des établissements Charles Tiberghien et fils, rue de Lille, M.
Jean Jacquemin, 40 ans, rue d'Austerlitz, 34, a été
contusionné au pied gauche par la chute d'un bloc de
charbon. Docteur Vannenfville, 8 jours de repos. —
Dans le magasin de M. Flament, rue de Turenne, un
ouvrier de M. Albert Melliez, M. Arthur Chistiaens,
32 ans, à Neuville-en-Ferrain, en démontant une carde,
a été contasionné an dernier orteil du pied droit par la
chute d'une pièce. Docteur Lagache, 12 jours de repos.
ENTERREMENT DU L'UND1 ier MARS 1969. — M. J-B.
Allegaert, neuf houres, églus St-Eloi (Blanc-Seau). LINSELLES

Les Prévoyants du Commerce et de l'Industrie roubaisiens fondent une section à Linselles

Une conférence mutualiete par M. Edouard Duquesne

Une rounion des plus intéressantes, au point de vue mutualiste, a su lieu hier à Linselles, dans la salle du Grand-Logis. Il s'agissait d'inaugurer une section de la société mutuelle Les Précogents du Commerce et de l'Industrie Roubaissens, dont une section vient d'être créée dans cette communc.

créée dana cette communc.

La séance s'est ouverte à 5 heures, sous la présidence de M. Alphonse Hopsomer, entouré de M. Émile Demarca, adjoint; Edouard Duquesne, président des Prévogants et de l'Union Mutualiste des cantons de Roubaix, ainsi que de plusieurs autres personnalités mutualistes. Dans l'assistance, composée d'environ 150 auditeurs

uans l'assistance, composée d'environ 150 auditeurs, la alupart ouvriors, nous avons remarqué MM. Delahoutre, Pierre Lefebvre, Etienne Destombes, Armel Bény, etc., conseillers municipaux.

M. Henri Vienne, président de la section linsellois prend le première la parole. Après avoir dit pourquoi lui et ses amis ont songé à la fondation de ce nouveau groupe mutualiste, il remercie M. Buquesne d'avoir bien voulu honorer de sa présence l'installation de la section. M. Hopsomer parle ensuite. Il dit combien il a été

section.

M. Hoppomer parle ensuite. Il dit combien il a été heureux d'accepter la présidence d'honneur de la section, qui, certaimement, prospérera à Linselles. Puis il narle des bienfaits de la mutualité. « La mutualité, il narle des bienfaits de la mutualité. « La mutualité, dit-il, est une question essentiellement sociale; elle est la plus importante pour les ouvriers; tout le monde l'a compris, et c'est pourquoi tout le monde sest fait le propagateur de l'isoèe mutualiste.

» Dans cette question, poursuit-il, le travailleur peut chercher à améliorer son sort et il y parvient avec un peu de bonne volonte.

» La mutualité, ut encore M. le maire, a deux avantages précieux: le premier, c'est qu'elle crée des ressources en cas de maladis et ensuite qu'elle parvient à constituer des retraites pour la vieillesse; le second, oblitôt moral, c'est que la mutualité procure et développe les idées de prévoyance, d'ordre, d'économie qui constituent la base de la famille et de la société es elle par les des des des sons plus des des des familles et de la société de secours mutuels Saint-Médard, qui fonctionne depuis de longues années dans la commune. Le but particulier de la ses membres une retraite pour les vieux jours.

M. Alphonse Hopsomer préente ensuite en termes les plus élogieux, M. Edouard Duquesne, que d'aucuns se sont plu à appeler l'Apôtite de la mutualité. En débutant, M. Daquesne remercie M. le maire des paroles qu'il a prononces à son endroit; les éloges qu'il vient de lui adresser, il les reporte à la mutualité.

En débutant, M. Daquesne remercie M. le maire des paroles qu'il a prononces à son endroit; les éloges qu'il vient de lui adresser, il les reporte à la mutualité.

En débutant, M. Daquesne remercie Me le maire des paroles qu'il a prononces à son endroit; les éloges qu'il vient de lui arresser, il les reporte à la mutualité.

En débutant, M. Daquesne remercie me le maire des paroles qu'il parlera en termes en mercie M. L'oraceur annonce qu'il ne fera pas un discours, mais qu'il parlera en termes sim

dit les succès obtenus par la sociéte.

Puis il termine après avoir examiné les avantages moraux de l'œuvre.

M. Duquesne a été vivement applaudi.
M. Hopsomer remercie M. Duquesne et formule l'espoir que sa conférence produira des fruits à Linselles.

La réunion s'est terminée par un vivat en l'honneur A l'issue de la réunion, de nombreuses adhésions ont été recueillies.

NEUVILLE-EN-FERRAIN L'Eclairage Electrique Modifications au cahier des charges

Nous avons annoncé qu'au cours de la séanc

Nous avons annoncé qu'au cours de la séance de vendredi, le Conseil municipal avait adopté un certain nombre de modifications au cahier des charges de l'éclairage électrique de la commune.

Le contrat passé entre la municipalité et MM. Deveugle, entrepreneurs, concessionnaires de l'éclairage, est prolongé de douze années. Il prendra donc fin le 24 septembre 1933.

Les concessionnaires sont tenus d'éclairer la commune de Neuville-en-Ferrain, dans les rues whemins-et ruelles suivants : 1º Route vicinale numéro 150 (toute la longueur et l'embranchement du pavé du Dronckaert jusqu'au Calvaire; 2º le chemin des Fromets jusqu'au lieu dit e Petit Menins, y compris un embranchement de deux cents mètres au chemin du Bailly; 3º chemin des Forts jusqu'au cimetière; 4º ruelle Voreux, jusqu'à la ferme Vandamme; 5º contour de la place et ruelle du Coq-Chantant; 60 embranchement du chemin vicinal nº 1, deux cents mètres environ; 7º chevicinal n 1, deux cents mètres environ; 7º che

vicinal n° 1, deux cents mètres environ; 7° chen de l'Heure de la pipe.

En dehos du secteur désigné, les concessionaires ne seront tenus de développer ce réseau que si les abonnés à desservir signent des polices qui assurent pendant cinq ans au moins une recette annuelle de 1 fr. 50 par mètre de canalisation.

L'article 9 du cahier des charges stipule que l'éclairage public comprendra 70 lampes de 25 bougies, pour le même prix que les anciennes lampes, soit deux mille francs par an. Dans le cas où la commune désirerait augmenter le nombre des lampes dans l'étendue du secteur canalisé, elle pourra le faire, moyennant une indemnité de 27 francs par an et par lampe de 25 bougies, plus le prix de 30 francs par lampe pour frais d'installation.

L'éclairage se fera : du ser avril au 21 2001 les

tion.

L'éclairage se fera: du 1er avril au 31 août, les dimanches et fêtes du coucher du soleil à minuit; les jours de fêtes nationale et communales toute la nuit; du 1er septembre au 30 mars, les dimanches et fêtes, jusqu'à onre heures et demie; les autres jours jusqu'à dix heures du soir; le matin l'éclairage se fera, à partir de cinq heures, sauf à ne pas éclairer les jours de clair de lune, s'il y a lieu.

Blicu.

Pour les particuliers, le prix de l'abonnement est fixé à 60 centimes par kilowatt; l'éclairage pour ces derniers, aura lieu toute la nuit. La commune pourra souscrire des polices pour les établissements communaux aux mêmes prix et conditions que les particuliers, et bénéficiera d'une réduction de 15 p. c.

A l'expiration de la concession, si la commune, désirais continuer l'éclairage, saus forme d'exploi-

tation, elle pourrait reprendre la canalisation exi sante. Le prix d'achat sera fixé par experts. S'il se présentait d'autres demandes de concession, dans le cas où ces nouvelles offres ne seraient pas

dans le cas où ces nouvelles offres ne seraient pas plus avantageuses pour la commune, l'entrepreneur actuel, aura priorité sur toutes les offres autres que la sienne.

Il est entendu que les abonnés et la commune seront passibles de tous nouveaux impôts concernant l'éclairage électrique.

Telles sont les dispositions adoptées par le Conseil municipal. Ajoutons en terminant que les concessionnaires de l'éclairage électrique, MM. Deveugle, se sont entendus avec la société l'a Energie Electrique » de Wasquehal pour la fourniture du courant.

Une jeune fille abandonne son entant à Moorslede et disparaît

L'enquête à Hailuin. — La mère dénaturée demeure introuvable

Il y a environ un mois, nous avons signalé l'abandon à Halluin d'un enfant d'un an; sa mère était ensuite disparue. C'est un fait analogue qui vient d'amener la police de cette même ville à ouvrir une enquête. Cependant, ce n'est pas à Halluin que l'abende ce désarte. viri une enquête. Cependant, ce n'est pas a mar-luin, que l'abandon a été accompli, mais à Moors-lede (Belgique). La coupable est une jeune fille de 18 ans, originaire de Mouvaux, Gernaine Hel-company de la coupable est une jeune de la coupable envi-

leue (Belgique). La coupable est une jeune fille de 18 ans, originaire de Mouvaux, Germaine Helsens, ouvrière de fabrique, qui était depuis environ 6 mois en logement chez M. J.-B. Tackens, rue de Linselles, à Halluin.

Le 4 janvier, Germaine Helsens donnait le jour 4 un petit garçon qui reçut le prénom d'Albert. L'enfant fut d'abord soigné chez M. Tackens, puis un matin le dimanche 7 février dernier, sans en dire la raison, la jeune mère partit avec son enfant. Le soir elle rentra seule. Aux questions de son logeur, elle répondit qu'elle avait placé le bébé en nourrice, en Belgique. Or, huit jours plus tard, Germaine Helsens disparaissait à son tour pour ne plus reparaître.

M. Tackens s'étonna beaucoup de tout cela, mais il eut hier l'explication du mystère. Un habitant de Moorslede, M. Léonard, Sioen, 39 ans, ouvrier en lin se présentait chez lui, et réclamait l'argent qui lui était dû, pour soins donnés à l'enfant de Germaine Helsens. Comme le logeur semblait ne pas comprendre, son visiteur lui expliqua ceci:

Le 7 février, la jeune fille arrivait chez M. Sioen, à Moorlede, et demandait à sa femme de vouloir prendre son enfant en nourrice. Cette dernière accepta moyennant 5 francs par semaine, et Germaine Helsens partit après avoir fixé un rendezrous à M. Sioen, pour le dimanche suivant, afin d'aller faire à la Mairie d'Halluin, la déclaration de mise en nourrice. Le 14 février, M. Sioen se rendit donc à Halluin et y rencontra la jeune fille. Tous deux se dirigèrent vers la mairie; mais arrivée sous le porche, Germaine Helsens prit la fuite. Ce ne fut qu'en gravissant les escaliers qui mènent aux bureaux du secrétariat que M. Sioen s'aperçut que sa compagne avait disparu. Il se mit quelques instants à sa recherche, mais ne la trouva pas; l'ouvrier en lin ne vit rien de mieux que de regagner Moorslede.

Durant une dizaine de jours, M. Siœn attendit. Enfin, un matin, il reçut une lettre écrite en flamand, et datée de Tourcoing, dans laquelle Germaine Helsens lui disait de se rendre à Halluin, chez M. Tackens, où il devait réclamer l'argent qu'elle y avait laissé, pour payer les semaines de nourrice du petit Albert. On sait le reste.

Les deux hommes se rendirent au bureau de police, où ils mirent M. Thavernon, commissaire de police au courant des faits. Une enquête a été ouverte et des recherches effectuées un peu partout, et particulièrement à Tourcoing. Les investigations sont jusqu'ici demeurées vaines. Germaine Helsens est introuvable. ci : Le 7 février, la jeune fille arrivait chez M. Sioen,

tigations sont jusqu'ici demeurées vaines. Germai-ne Helsens est introuvable.

LE BLANC équivalant à la Céruse dans toutes ses applications en pein-BE FRANCE ture est avantageusement adopté partout après comparaison. Chez M. Salembier, dépositaire spécial, à Croix et tous marchands de couleurs. 1123

MOUVELLES RELIGIEUSES

ROUBAIX SERMONS DE CARÊME

SERMONS DE CARÉME

Saint-Martin. — Dimanche, aux vêpres de 6 heures, devant une três nombreuse assistance, M. l'abbé Bénistant a parlé du péché et il en a montré les principaux caractères qui sont la révolte, le mépris et l'ingratitude.

Le péché est un acte de révolte, puisqu'il va à l'encontre des lois que Dieu a imposées à ses créatures.

Le pécheur méprise Dieu en retuant d'obéir à ses ordres, et même à ses menaces. Il méprise même les bienfaits de Dieu, puisqu'il refuse le bonheur temporel et éternel accordé à la pratique de la vertu.

Le pécheur fait preuve de la plus noire ingratitude envers Dieu qui n'est pas seulement son bienfaiteur, mais aussi son Père. Dieu l'a comblé de bienfaits et Il a même envoyé son Fils gur la terre pour le racheter. En réponse à toutes ces grâces, le pécheur redit à Dieu la parole des mauvais anges: « Je ne servirai pas. »

Dieu la parole des mauvais anges: « Je ne servirai pas. »

Le prédicateur a terminé en invitant les fidèles à bien profiter du temps de Caréme pour faire pénitence et avancer dans la vertu.

Sainte-Élisabeth. — Hier, aux vépres de 3 heures, le sermon a été donné par M. l'abbé Duhain, professeur à l'Institution Notre-Dame des Victoires, qui a développé cette parole: « Vous avez été rachetés à grand prix ».

Après avoir montré combien le Fils de Dieu a souffett, pour racheter l'houme counsable le prédicateur in.

Après avoir montre companie e ris de Dieu a son-fert pour racheter l'homme coupable, le prédicateur in-dique quels sont les devoirs du chrétien envers son Rédemateur.

dique quels sont les devoirs du chrétien envers son Rédempteur.

Et d'abord, il doit l'aimer: Si dé'à il aime ene personne qui l'a sauvé de la mort corporelle, à combien plus forte raison ne doit-il pas aimer Celui qui l'a racheté de la mort spirituelle. Anasi saint Paul prononce-t-il cette parole terrille: « Que celui qui n'aime pas Jésus-Christ soit anathème. »

Quand on aime qualqu'un, on s'efforce de ne pas l'attrister. Le chrétien doit donc éviter le péché, pratiquer la vertu et essayer d'étendre le plus possible le rogne de son Sauveur, en mautrant le bon exemple et en s'efforçant de ramener dans la bonne voie ceux qui auraient eu le malheur de é'en égarer.

Mecredi prochain, 5 mars, à 8 h. 1/4 du soir, conférence aux hommes par M. le chamoine Tilmant.

Sacré-Caux. — Le sermon a été fait hier soir, au salut de 6 heures, par M. l'abbé Beccue, qui a parlé de l'indifférence religieuse, qui est l'un des plus grands maux de la société actuelle. Il a montré les consequences funestes qu'elle avait et sur les individus et sur la

l'indiférence religieuse, qui est l'en des plus grands maux de la société actuelle. Il a montré les conséquences funestes qu'elle avait et sur les individus et sur la société. Le prédicateur a indiqué comme moyens d'enrayer l'indiférence toujours croissante: la réflexion, le bon exemple et l'apostolat.

— Deux grandes missions seront données à Saint-Martin, la mission commencera le dimanche 21 mars, pour se terminer à Pâques; à Saint-Jean-Baptiste, elle commencera le jeudi 18 mars, pour se terminer de l'entre le commencera le jeudi 18 mars, sour se terminer de Ceréme. — Ce soir, il y sarra salut avec instruction spéciale à 6 heures à Saint-Martin; saluts à 6 heures à Notre-Dame et au T.-S.-Rédempteur: à 6 heures 1/2 au Sacré-Cœur et à 7 heures 1/2 à Saint-Jean-Baptiste.

Nouvelles Militaires

LE QUART DE PLACE DES MILITAIRES. — Le conseil d'Etat étant saisi d'un recours du ministre des ravaux publics contre un arrêté en date du 12 mai 1905, par lequel le conseil de préfecture de la Seine, statuant par lequel le conseil de préfecture de la Seine, statuant sur le pourvoi formé par les Compagnies de l'Est, du Midi, du Nard, de l'Ouest, du P.-L.-M. et de l'Orléans contre une décision ministérielle du 6 février 1904, qui les a mises en demeure de calculer les tarifs actuellez net en vigueur pour les voyageurs civils le prix des billets à quart de place délivrés aux militaires, a décidé que les réductions de 10 et 20 % prévues par ces tarifs étaient applicables aux voyageurs transportés à plein sarif, mais non aux militaires ou marins voyageant à quart de place.

Le recours est rejete.

NOMINATIONS. — M. Hannedouche, adjoint à l'intendance où ler corps, est désigné pour Alengon; M. George, officier d'administration de l're classe à la direction du service de santé du ler corps d'armée, est noumé gentionnaire de l'hôpital militaire de Cambrai; M. Fisjollet, gestjonnaire de l'hôpital militaire de Cambrai, passe à la direction du service de sasté da gouvernaeut militaire de l'armée.

FABRIQUE DE CERCUEILS MUVENNE Free 84, 710 de Fonteney, Houbaix GRAND MAGASIN AU PREMIER

CONVOIS FUNEBRES

CONVOIS FUNEBRES

Dame Philomène-Juliette-Adelaide LEPERS, épouse de M. Henri LALLEMAND, décèdée à Wattrelos. 10 28 février 1909, dans sa éte année, administrée du Sacrement de l'Extrème-Onction, Convoi et Service, le mereradi 3 mars, à 9 h. 1/2, en l'Egitse Saint-Maeleu, à Wattrelos.

Assemblée, rue Carnot, 34, à Wattrelos, £ 9 h. 1/4.

Miscesseur Pilorre-Désiré DEUIL, décèdé à Roubaix, le mars, as a 59e année. Convoi et Service, le mard 2 mars, ans as 59e année. Convoi et Service, le mard 2 mars, ans as 59e année. Convoi et Service, le mard 2 mars, ans as 59e année. Convoi et Service, le mars, à des des la filles de la

Youe êtes prié d'y assister.

LILLE

AU PALAIS DE JUSTICE — M. Lefebyre, com-nissaire centrale à Saint-Nazaire, récomment nomiré. Just délégations judiciaires à Lille, a pris, dimanche, possession de son-poete.

LA NOUVELLE BOURSE DE COMMERCE. L'adjudication des travaux de construction de la Bourse de Commerce de Lalle-sura lieu le londi 15 mars prochain, à dix heures du matin, dans l'une des salles de l'hôtel de ville.

Concerts et Spectacles ROUBAIX

ROUBAIX

Soll-Sairte-Cécile. — Cinéma Pathé frères.

La première sénnce du mouveau-programme que prémente chaque dimanche à ses habituse le directeur du
cinéma de la rue Caint-Georges, a qu liendier devant
une salle awhi-comble. Personne nyagers étonné de ce
succée, après avoir, pris connaissance des titres composant ce merveilleux programme. Vaues comiques: A
cache-cache; la Grenouille, la Partie d'échec, le Portrait de Chorinotte, le Veau explosir, le Paresseux, yn
Mari sorgeonneux. Vues-dramstiques: le Bagne des
gosses, Muère et. Probité, les Dynamiteurs. Vues-instructives les Carrières. Fécricos: la Belle dyngoux, àltractions en coulours: le Chevader Mystère, les Ét.
Ri-Ai juppaais. Anjourd'hui, lundi, scances de 6-à-11
heures.

comique, duo comique, Prag et Marcoosis, Le concert sera terminé par l'hilarante comédie: « Une Morale au Cabaret ou Qui a bu boira.» A huit heures précises, grand bal de famillé. Entrée, 60 centimes par personne. Il sera perçu 20 centimes d'entrée pour le concert, pour cuviri les frais.

L'Association amisais des ancients étives de l'écels de fices au profit des étives necessiteux. La salle des fétes au suppost des étives necessiteux. La salle des fétes du « Café Français», Grande-Rue, était comble, et le programme, heureusement conçu, a été suivi à la satisfaction générale. Après un morceau d'ouverture, exècuté avec brio, par l'orchestre, que drirge avec autorité. M van Eslander, pluséeurs chœurs enfantins ont été chanties dans la perfection par les élèves, que dintée de la comme de la

TOUROUNG

TOUROUNG

TOUROUNG

Touroung. Les réprésentations qui ont été données, hier, dimanche, du Veyage en Suisse, ont eu un véritable succès d'affluence; c'est tout ce que nous pouvons dire de cette piece dans laquelle l'acrobatie occupe la plus grande place. Un lever or rideau: Madame est couchée, a été fort bien rendu.

Théâtre de Tourcoing. — Aujourd'hui, landi, ler mars, à 8 heures et demie, représentation à prix réduits. Irrévocablement, dernière représentation à prix réduits. Irrévocablement, dernière représentation du grand succès Le voyage en Suisse, opérette-vaudeville en 3 actes, avec le concours des Omer's, clowns exceutre sous la direction de M. Tart. Prix réduits à boutes les places.

Le bureau de location est ouvert tous les jours da 9 heures à midi et demie et de 2 heures à 7 heures, soit au thrêstre, soit au bureau de tabac, Grande-Place.

THÉATRE-HIPPODROME DE ROUBAIX

Mercredi 3 mars, à 8 h., direction Pertinel, Mianon, Mme La Paltue de l'Opéra Comique. Prix des places ordinaires.

SALLE DES FÊTES Sto-CÉCILE MEDIAN CARRE

Aujourd'hul jundi, seance de six à enze houres causisme représentation du neuveuu programme Pathé frères.

Il y a toujours affuence aux diverser représentations données par le cinéma de la rue Si-Georges. Ce sucèss explique facilement, étant donné le choix et le sembre de vues pittoresques, instructives, dramatiques et comiques. Aujourd'hul, séances de six à onze heures. 61566d

EN VENTE à la Librairie du Journal de Roubaix, 71, Grande-Rue, Roubaix; 33, rue Carnot, Tourcoing:

L'Assistance aux vieillards, aux infermes et au incurables. Loi du 14 juillet 1905 avec commantaires offatiels, par Max Legrand, 136 pages. Prix a 1 fr. 20.

TOURCOING